

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 9 décembre 2024

Présidence : M. Patrice Bez
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : Mme Nicole Frossard et M. Grégoire Pomey
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 5 novembre 2024 pour le

lundi 9 décembre 2024 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants :

6. **No 24-08** Prolongation de la zone réservée communale
7. **No 24-09** Demande de crédit pour la mise à jour de l'infrastructure informatique et de la téléphonie
8. **No 24-10** Crédit d'urgence destiné à la lutte contre l'épidémie de scolytes
9. **No 24-11** Assainissement de la Rue des Pâquiers
10. **No 24-12** Mise en oeuvre du plan de gestion intégrée des pâturages - 2^{ème} étape
11. **No 24-13** Crédits complémentaires 2024
12. **Budget 2025**
13. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président

Citation

Monsieur le Syndic

Madame, Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux.

Je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil du 9 décembre 2024. Je vous invite à engager un travail collaboratif et faire preuve d'empathie et à rester ouvert aux échanges.

Pour les prochains conseils communaux, je vous demanderai de donner vos rapports de commissions dans les délais, ceci pour faciliter le travail du bureau.

Lors de votre première prise de parole, je vous demanderai, de bien parler en face du micro et de vous présenter. Merci aussi d'adapter si besoin le micro pour qu'on puisse comprendre vos interventions.

Je passe sans plus attendre la parole à notre secrétaire pour l'appel, après vous rappeler les principes suivants :

- Vous répondez par « présent », à l'appel de votre nom
- Vous ne confirmez votre présence par l'activation de la zapette qu'à l'appel de votre nom ;
- Vous annoncez immédiatement, si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud et Lionel-Numa Pesenti.

46 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 9 sont excusé-e-s.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Madame la Conseillère et Monsieur le Conseiller Tsetsegdelger Heintz et Antonio Buyo

Pour le PLR-VL : Monsieur le Conseiller Mathieu Büchli

Pour l'UDC-Ind : Mesdames les Conseillères Noémie Augsburgers et Natacha Renevey et Messieurs les Conseillers Stéphane Cornuz, Tristan Merminod, Michaël Mollet et Sébastien Pavid

Monsieur le Président

Citation

Nombre de membres présents : 46

Le quorum étant atteint, nous pouvons sans autre procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis de manière conforme.

Je demande une correction de l'ordre du jour en ajoutant :

Point 6 pour la nomination d'un ou d'une vice-président-e du Bureau

Point 7 pour la nomination d'un-e membre de la Commission de gestion.

Point 16 Pour l'assermentation de notre Municipale qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2025.

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination d'une ou d'un vice-président-e du Bureau
7. Nomination d'un-e membre de la Commission de gestion

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

- 8 No 24-08 Prolongation de la zone réserve communale
- 9 No 24-09 Demande de crédit pour la mise à jour de l'infrastructure informatique et de la téléphonie.
- 10 No 24-10 Crédit d'urgence destiné à la lutte contre l'épidémie de scolytes
- 11 No 24-11 Assainissement de la rue des Pâquiers.
- 12 No 24-12 Mise en œuvre du plan de gestion intégrée des pâturages 2^{ème} étape
- 13 No24-13 Crédits complémentaires 2024
- 14 Budget 2025
- 15 Interpellations, propositions, questions
- 16 Assermentation de notre Municipale Madame Nathalie Jaccard.

Fin de citation

2. Assermentation

Monsieur le Président

Citation

Démission : je vous fais part de la démission du bureau de Madame Nathalie Jaccard en qualité de 1^{ère} Vice-présidente du Bureau du Conseil Communal pour la raison de son élection à la Municipalité le 1^{er} janvier 2025

Fin de citation

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

Monsieur le Président

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 7 octobre .2024.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal. La parole n'est pas demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté à **44** oui.

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président

Citation

Merci de retenir la date du samedi 10 mai 2025 pour la sortie du Conseil.

Le Bureau du Conseil propose qu'une instruction soit organisée à l'attention des nouveaux membres du Conseil, concernant les motions, les postulats, les assermentations, les interpellations, éventuellement donnée par Stéphane Champod, Secrétaire Municipal ?

Après le Conseil, nous aurons une petite agape pour le départ de notre Syndic. Vous êtes cordialement invités à un apéritif qui vous sera servi à l'espace Alexeï Jaccard.

Fin de citation

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité a décidé de reconduire pour une durée déterminée le contrat de :

➤ M. Vincent Demiéville, responsable tourisme, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Nous souhaitons à ce collaborateur une bonne continuation dans ses fonctions.

La Municipalité a pris acte de l'arrêt des activités de :

➤ Mme Ella Leguéré, médiaticienne, pour le 28 février 2025.

➤ M. Jean-Michel Brandt, Boursier communal, pour le 31 août 2025.

Nous tenons à remercier ces collaborateurs pour leur travail et plus particulièrement, M. Brandt, pour son dévouement en faveur de la collectivité pendant plus de 22 ans. Nous leur souhaitons plein succès pour la suite de leurs activités et une longue et agréable retraite.

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

➤ M. Yvan Bugnon pour 40 ans de service; M. Didier Verguet pour 30 ans de service; Mme Susy Sinisi pour 25 ans de service; M. Patrick Bernshaus pour 20 ans de service; M. Adrien Desarzens pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

→ 2 demandes de naturalisation dont l'origine est française.

3. Election complémentaire à la Municipalité

Pour l'élection complémentaire à la Municipalité, à l'échéance du délai officiel, le Greffe municipal a réceptionné une liste du Parti Socialiste – Les Vert.e.s comprenant le nom d'une candidate, Mme Nathalie Jaccard, qui est donc élue tacitement Conseillère Municipale pour la fin de la législature 2021-2026, dès le 1^{er} janvier 2025.

Pour l'élection du/de la Syndic-que (1^{er} tour), le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 20 décembre 2024 à 12h00 précise.

4. Visite des nonagénaires 2025

Le 10 janvier 2025, les 21 citoyennes et citoyens fêtant leur 90^e anniversaire, recevront la visite d'une délégation municipale qui se chargera d'apporter les vœux, au nom des Autorités et de la population toute entière, ainsi que des fleurs et les cadeaux habituels. Il est à noter que 5 personnes fêteront leur 100^{ème} anniversaire en 2025. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 108 ans.

5. Forum des métiers à Sainte-Croix

Le deuxième Forum des métiers de Sainte-Croix et environs qui a eu lieu le vendredi 15 novembre 2024 au Centre Sportif a réuni plus d'une trentaine d'exposants et 52 métiers représentés. Cet événement est une occasion unique pour les élèves de 10^e et 11^e année scolarisés à Sainte-Croix, ainsi que leurs parents, de rencontrer les entreprises de Baulmes, Bullet, Mauborget, Sainte-Croix. Ce forum vise à offrir aux jeunes une vision concrète des différents métiers et secteurs d'activité présents dans la région, tout en leur permettant d'échanger directement avec les divers acteurs économiques locaux.

6. Carte journalière dégriffée Commune

Après une année d'exploitation, le bilan est plutôt satisfaisant avec la vente de plus de 360 cartes journalières dégriffée Commune. Ce service est très apprécié de la population et les retours sont positifs.

7. RC 254

Le site officiel du Canton de Vaud, accessible à l'adresse vd.ch/rc254, fournit des informations détaillées sur les travaux prévus sur la route cantonale RC 254 entre Vuiteboeuf et Sainte-Croix. Vous y trouverez des actualités, des détails sur les aménagements projetés, ainsi que des mises à jour régulières concernant l'avancement du chantier et les éventuelles perturbations du trafic.

Une communication de la DGMR sera également assurée par l'intermédiaire du Journal de Sainte-Croix, concernant l'avancement des travaux, les fermetures de routes, les déviations et d'autres informations pertinentes pour les résidents et les usagers de la route.

8. Séance d'information Cité de l'énergie

M. Dominique Rossel, conseiller Cité de l'énergie, a animé une séance d'information publique le 6 novembre dernier à l'Espace Alexei Jaccard, en présence d'une vingtaine de personnes. Initiée à la demande de la commission de gestion, cette soirée a permis de présenter le programme Cité de l'énergie, les résultats obtenus par la Commune de Sainte-Croix lors du 4^{ème} réaudit en 2023 et d'échanger sur les liens avec le Plan climat vaudois.

9. Accueil libre pour les jeunes à la MJC

Depuis le début de cette nouvelle année scolaire, Mme Mélanie Soittoux, travailleuse sociale de proximité, anime un accueil libre pour les jeunes de 10 à 16 ans, tous les mercredi après-midis de 13h30 à 17h30. Un programme d'activités (cuisine, jeux de société, bricolages) est organisé par Mme Soittoux et distribué chaque mois aux écoliers de l'EPS Sainte-Croix et environs.

10. Nouvel horaire TRAVYS – Changements pour notre région

Le nouvel horaire des transports publics suisses entre en vigueur au 15 décembre 2024. Cette année il est synonyme de gros changements d'horaires sur le réseau romand, impactant également les lignes de bus et ferroviaires de TRAVYS.

Pour notre région, ces changements ont nécessité de réduire le temps de parcours entre Sainte-Croix et Yverdonles-Bains, afin de garantir les correspondances avec les grandes lignes de la plaine. Ainsi certains arrêts du bas de la ligne (Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Montagny, La Brinaz et William Barbey) ne seront provisoirement plus desservis.

L'horaire de la ligne de bus 615 L'Auberson – Sainte-Croix – Bullet – Mauborget sera décalé d'environ 15 minutes. Les horaires des établissements scolaires (école obligatoire et CPNV) ont été adaptés en conséquence.

Avec ce nouvel horaire également, le village de Mauborget sera desservi 7 fois par jour durant le week-end et le Réseau Santé Balcon du Jura sera à nouveau desservi avec des courses régulières, tant en semaine que durant le week-end.

11. EVAM – Répartition des bénéficiaires et baux privés

La Commune de Sainte-Croix accueille actuellement plus de 400 bénéficiaires EVAM sur son territoire, représentant plus de 7% de la population totale. Afin de pouvoir maintenir un équilibre social et une répartition équitable de l'accueil des bénéficiaires à l'échelle cantonale, la Municipalité de Sainte-Croix, en date du 18 novembre dernier, a adressé un courrier à la direction d'EVAM pour demander l'activation de la mesure de limitation de la prise de baux privés sur le territoire communal. La Municipalité estime nécessaire de prendre cette mesure afin de garantir un accueil durable et harmonieux, que ce soit pour les bénéficiaires ou pour les habitants de notre Commune.

Pour rappel, dans le cadre de l'afflux de migrants auquel la Suisse est confrontée depuis le début du conflit ukrainien, l'EVAM a vu l'effectif de ses bénéficiaires plus que doubler en quelques mois. L'EVAM a alors dû faire face dans l'urgence en développant des solutions d'hébergement dans des régions disposant d'infrastructures inoccupées et où les loyers des appartements restaient modérés. Ces disparités dans la répartition des bénéficiaires EVAM a débouché sur la création d'un groupe de travail ayant réuni des représentants du Canton, d'EVAM et des communes impactées par la question de l'accueil des migrants.

Le but de ce GT était de travailler sur la question de la répartition des bénéficiaires EVAM dans le Canton. Certaines communes ont alors demandé d'encadrer la question des baux privés plus strictement : alors même que l'EVAM n'ouvrait pas de nouvelles structures d'accueil ou ne louait pas d'appartement sur le sol communal, la population migrante continuait d'augmenter par la signature de baux privés directement avec les bénéficiaires EVAM.

Désormais toute commune dont le ratio de la population bénéficiaire EVAM/population totale représente plus de 4,5% peut demander à activer une mesure de limitation de la prise de baux privés par le gel du remboursement des nouveaux baux pris dans leur commune pour une durée de 12 mois renouvelables. L'activation de cette mesure permet à l'EVAM de ne pas participer au loyer d'un bénéficiaire qui n'est pas financièrement indépendant et souhaiterait s'établir dans un appartement privé sur le territoire communal. La demande d'enclencher cette mesure repose sur une décision municipale, qui sera ensuite validée par la DEIEP. Si le Département et l'EVAM acceptent cette demande de gel des nouvelles prises de baux, il incombera à la Commune d'en informer la population et les propriétaires de biens immobiliers sur son territoire.

12. Informations sur les projets en cours

Projets communaux en cours :

- ✦ **La station de pompage et le réservoir du réseau d'eau de la Gittaz** sont désormais opérationnels, marquant une étape clé pour l'amélioration des infrastructures d'épuration et de distribution d'eau.

- **Concernant l'assainissement du hameau de la Gittaz-Dessous**, le projet avance selon le calendrier prévu.
Les raccordements à l'eau potable et aux eaux usées ont été finalisés pour tout le hameau en septembre 2024. La dernière phase, incluant la pose de la couche de roulement sur les enrobés, est prévue pour 2025.
- **Pour le projet de station d'épuration (STEP)**, les appels d'offres sont en cours auprès des entreprises.
Une mise à l'enquête et l'élaboration d'un préavis suivront, avec un objectif de début des travaux au premier trimestre 2025.
- **Au site de forage des champs de la Joux**, un premier forage exploitable a été réalisé dans l'aquifère supérieur. Parallèlement, une étude est menée avec le Groupe E pour explorer le potentiel d'un forage dans l'aquifère inférieur, afin de valoriser conjointement les ressources hydriques et thermiques.
- **Interface gare** : L'examen préalable auprès des services cantonaux est maintenant terminé. La synthèse mentionne un préavis défavorable émanant du service de la DGIP, division monuments et sites. Une rencontre est programmée durant le mois de décembre avec ce service.
- **Rénovation de la piscine des Replans** : La mise à l'enquête est terminée et a soulevé deux oppositions qui seront traitées dès la réception de la synthèse des services cantonaux. Les appels d'offres pour la réalisation des travaux sont actuellement en cours de rédaction et il est prévu de déposer une demande de crédit lors du Conseil Communal de juin 2025.

13. Réponse à la question de M. Jean-René Marguet

Autorisation aux entreprises qui viennent démarcher les gens à domicile, est-il nécessaire d'avoir une carte de légitimation pour pouvoir prospector ?

Dans le canton de Vaud, le démarchage à domicile est régi par les articles 40a et suivants du Code des obligations suisse (CO). Cette législation s'applique aux fournisseurs de biens ou de services agissant dans le cadre d'une activité professionnelle ou commerciale. Ainsi, les entreprises et les indépendants peuvent effectuer du démarchage à domicile, à condition de respecter les réglementations en vigueur.

Les communes ont la possibilité d'adopter des règlements généraux de police (RGP) pour gérer diverses activités sur leur territoire, y compris le démarchage à domicile. Ces règlements peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les modalités de démarchage, telles que les horaires autorisés, les zones interdites ou les obligations d'annonce préalable auprès des autorités communales. Par exemple, une commune peut exiger que les démarcheurs obtiennent une autorisation préalable ou respectent des plages horaires déterminées pour exercer leur activité.

Concernant le démarchage à domicile, le règlement de police de la Commune de Sainte-Croix ne contient actuellement pas de dispositions spécifiques régissant cette activité. En l'absence de dispositions spécifiques au niveau communal, les règles générales du droit cantonal et fédéral s'appliquent, notamment les articles 40a et suivants du Code des obligations, qui encadrent le démarchage à domicile et protègent les consommateurs.

Monsieur le Président

Citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ?

Si tel n'est pas le cas, la municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications ? Je vous remercie.

Fin de Citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la presse et du public

Au nom du groupe UDC et indépendants, je tiens à remercier la Municipalité d'avoir pris influence concernant l'accueil des migrants sur notre Commune.

Nous constatons que les engagements pris par l'EVAM, lors des premières démarches entreprises étaient de n'accepter qu'une centaine de personne au maximum et de refuser que des baux privés soient conclus.

Le rapport le souligne, ce sont près de 400 personnes qui séjournent sur notre commune, c'est 400% de ce qui était prévu initialement. Pour faire un comparatif imagé, cela représente la population de l'Auberson...

Nous demandons à ce que la Municipalité suive attentivement le sujet. Il arrive encore bien trop fréquemment que des événements surviennent dans les bus de ligne, ou qu'après la distribution des cartons du cœur, des cartons soient déposés devant les vitrines de l'arrêt du Pont.

Merci pour votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer

Citation

Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les Municipaux et Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Point 8 séance d'information Cité de l'énergie : je voulais remercier cette organisation très intéressante qui montre bien la complémentarité entre Cité de l'énergie et un Plan Climat. C'était vraiment intéressant et constructif et je voulais remercier la Municipalité pour ce point important dans l'évolution de notre communauté.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet

Citation

Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les Municipaux et Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je remercie la Municipalité de m'avoir enfin répondu sur mon intervention du 19 juin 2023 concernant le démarchage à domicile. Mon intervention avait été faite en deux points, celle-ci et notamment les boîtes dans lesquelles les avis mortuaires sont affichés.

Je constate dans la réponse de la Municipalité qu'il n'y a en effet pas de législation communale donc elle doit se référer sur quelque chose qu'elle connaît.

J'aimerais que le Conseil communal de Sainte-Croix reprenne ce qui avait été dit à l'époque, c'est-à-dire une « refonte » du règlement de police. Cela fait bientôt une dizaine d'années que nous en parlons. Quand la Municipalité dit que les communes ont la possibilité d'adopter des règlements généraux de police, elle est un peu mal à l'aise en disant que « chez nous, il n'y a rien » et je ne la blâme pas mais je dis qu'il serait temps qu'il y ait quelque chose chez nous. Il y a un certain nombre de points en dehors de celui de démarchage, il y a peut-être les caméras de surveillance, est-ce qu'il s'agit de caméras privées qui ont vue sur le domaine public ? Nous sommes dans le problème de la mendicité, certaines personnes m'ayant transmis qu'il y avait même des mendiants à l'intérieur des magasins.

On pourrait reprendre point par point et de façon à voir ce qu'il y aurait lieu de changer en fonction de l'évolution de la société, etc. Je demande à la Municipalité de mettre sur plan dans les six prochains mois une

commission qui permette de reprendre le règlement de police de A et Z et de reprendre tous les points qui sont dans le règlement de police. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud remercie le Conseiller Marguet d'avoir soulevé ce point-là et précise que ceci a été en effet discuté ce jour au sein de la Municipalité. En effet, les travaux sur la révision du règlement de police ont été, suite à diverses raisons, laissés un peu de côté par la commission du conseil communal chargé de cette révision. Le règlement de police actuel n'étant hélas plus adapté aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, la Municipalité va proposer prochainement, sans pouvoir garantir cependant que ce soit dans les six prochains mois, un règlement type qui sera soumis à une commission de votre Conseil pour qu'il puisse être modifié, adapté et pour ensuite être adopté.

6. Nomination d'une ou d'un vice-président-e du Bureau

Monsieur le Président donne la parole au chef de groupe Parti socialiste les verts, **Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber**

Proposition : **Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer** qui est **acceptée à l'unanimité**.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe au point suivant.

7. Nomination d'un membre à la Commission de gestion

Monsieur le Président donne la parole au chef de groupe Parti socialiste les verts, **Monsieur le Conseiller Eric Jutzet Bassi** prend la parole.

Proposition : **Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber** qui est **acceptée à l'unanimité**.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe au point suivant.

8. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-08

Prolongation de la zone réservée communale

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-08 s'est réunie le 20 novembre 2024 à 19h00 à la salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Isabelle Dessonnaz, Marion Tanner, Pierre-Alain Gerber, Dylan Breitler, Laurent Buchs et du rapporteur soussigné.

Tristan Merminod était excusé.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, chef du service de l'Urbanisme. La commission tient à remercier ces personnes pour leurs compléments d'information et la bonne maîtrise du dossier.

Le dernier plan d'affectation communal date de 1993, mais la Municipalité avait déjà entrepris de démarches pour élaborer un nouveau plan d'affectation communal (PACom) en 2011.

A la suite de l'adoption par les citoyen(ne)s suisses de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013, le Canton a adapté son plan directeur cantonal (PDCn) en 2014. A partir de là, les « communes disposant de zones à bâtir d'habitation et mixtes trop importantes par rapport à leurs besoins doivent procéder à leur redimensionnement ». Mais il faut attendre 2018 et la 4^{ème} révision du PDCn pour que les communes sachent exactement comment redimensionner leurs zones à bâtir.

Sainte-Croix, en tant que périmètre de centre régional, doit respecter un taux de croissance annuel de la population de 1.7% dans son périmètre de centre (rayon de 500 m autour de la gare) et ceci pendant 20 ans à partir de 2016. Cela signifie une augmentation de 954 habitants à l'horizon 2036 par rapport à la population résidente de 2016, et non pas de 2'746 habitants supplémentaires comme le prévoyait le plan d'affectation de 1993. Dans la zone en périphérie du centre, le taux de croissance annuel retenu est de 0.75%. Là aussi, une surcapacité de 1713 habitants a été constatée, alors que la croissance admissible est de 274 habitants pour les 20 prochaines années.

Dans ce contexte de restrictions, d'abord prévisible puis effectif, la Municipalité a informé la population en 2016 qu'elle entendait établir une mise en zone réservée permettant de traiter tous les propriétaires des parcelles concernées de la même façon. Celle-ci a été mise à l'enquête publique en 2019 et acceptée par le Conseil communal et le Canton la même année.

Cette zone réservée était prévue pour 5 ans (2020-2024), mais le Covid et de nouvelles exigences administratives (classements de biotopes, objets ISOS (inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) ont retardé la finalisation du PACom. C'est la raison pour laquelle il est demandé à notre Conseil de prolonger l'échéance de la zone réservée de 3 ans. Refuser cette prolongation signifierait la fin de la zone réservée et la certitude qu'à l'avenir tout projet de construction sur notre territoire communal serait refusé par le Canton.

Pour la commission ce prolongement est nécessaire, mais elle a demandé dans quel délai la commune pourrait disposer d'un nouveau PACom. Pour la Municipalité, le nouveau plan sera présenté au Canton en mars 2025 avec un retour du Département compétent à la fin de l'année et une mise à l'enquête publique en 2026. Après quoi le Conseil communal devra traiter les oppositions qui ne manqueront pas de se manifester.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'adopter** la prolongation de la zone réservée communale, ainsi que son règlement, selon le projet soumis à l'enquête publique du 7 septembre au 6 octobre 2024 ;
- **de réserver** l'approbation du Département compétent ;

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la presse et du public

Dans mon courriel du 18 novembre 2024 adressé au président du conseil, copie aux chefs des groupes politiques, j'avais annoncé que Monsieur le conseiller Merminod serait absent et non remplacé.

Merci de corriger le rapport par « Tristan Merminod était excusé » et supprimer la mention « absent »

Le groupe UDC – indépendant regrette que le délai doive être prolongé en raison des nouvelles normes imposées par le canton qui pénalise le développement de notre commune.

Espérons que la législation cantonale ne nous réserve pas de nouvelles surprises. Merci.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-08. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **43** oui par vote électronique.

9. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-09

Demande de crédit pour la mise à jour de l'infrastructure informatique et de la téléphonie

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Steve Benoit** en remplacement de **Madame la Conseillère Noémie Augsburger, rapportrice**.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-09 s'est réunie le lundi 18 novembre 2024 à 19h00 à la salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Steve Benoit (remplaçant de Natacha Renevey), Joël Herminjard, Stéphane Flückiger, Sacha Vanetta, Olivier Troyon, Olivier Guignard et de la rapportrice soussignée Noémie Augsburger.

La Municipalité était représentée par Monsieur Cédric Roten, Syndic. Monsieur Stéphane Champod était représentant de la Commune.

La Municipalité nous explique les tenants et aboutissants de ce préavis, qui a suscité passablement de questions. Le système informatique ainsi que la téléphonie doivent être mis à jour, un leasing court jusqu'en 2024 et le renouvellement des infrastructures informatiques est nécessaire. Le leasing arrivé à terme, cette option n'est plus envisageable pour le futur en raison de son coût onéreux, c'est pourquoi une demande de crédit a été faite.

Dans ce préavis et grâce aux différentes questions posées par les conseillers, la Municipalité nous explique que le but de ce changement est de redevenir souverain de nos données. La licence choisie est finalement l'Office Standard 2024 LTSC avec Exchange interne.

Les données seront sauvegardées sur plusieurs sites, qui resteront confidentiels, pour une question de sécurité. Un conseiller demande si l'archivage est compris dans le nouveau système, une réponse est donnée que non, car actuellement une personne est employée à la commune pour s'occuper de tout l'aspect archivage. De plus, si l'utilisation est mal faite, cela peut vite devenir encombrant.

Un conseiller a demandé si une solution de « Docking station et laptop » serait plus adaptée pour les postes de travail. Cette configuration n'a pas été retenue car ceci aurait entraîné un surcoût (beaucoup de collaborateurs ont des places de travail fixes et n'ont donc pas besoin de transporter des outils informatiques). La Municipalité ajoute que tout le matériel ne sera pas changé, en effet, ce qui est encore fonctionnel (comme des écrans) sont gardés. Pour le moment le grand sujet est l'arrêt du leasing.

Avec le système d'exploitation et les options retenues, Teams (système de conférence à distance) n'est pas disponible. Ceci n'est pas un problème car en général les séances se font en présentiels.

Une question a été posée concernant la sécurité. La sécurité est gérée par un tiers. Un helpdesk réagit en cas de cyberattaque.

Concernant l'authentification du personnel sur les outils informatiques, celle-ci se fera par double authentification. Actuellement des essais sont en cours.

Les coûts de ce projet ont été portés à la discussion. Nous relevons que ce projet est meilleur marché sur le long terme, que la poursuite d'un leasing, qui plus est, le matériel nous appartient. Suite à l'appel d'offres, reprenant un cahier des charges strictes, la municipalité a choisi l'un des deux dossiers reçus.

Finalement, concernant les coûts de fonctionnement, la facture annuelle se monte à CHF 32'430.- par année et ceci comprend une personne diplômée, qui sera sur site une fois par semaine et qui interviendra pour la maintenance et en cas de problème. En ce qui concerne le renouvellement matériel, les CHF 20'000 représente

une provision par année, ce montant ne sera pas forcément utilisé, mais il évitera de faire passer des crédits complémentaires, en cas de besoin.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder à la mise à jour de l'infrastructure informatique et de la téléphonie;
- **D'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 544'500.00 TTC. Le compte d'investissement 02230.5061 est ouvert à cet effet ;
- **De financer** cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **D'accorder** un crédit complémentaire au budget 2025 sur le compte 02230.3133 pour la maintenance de Chf 12'450.00.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 119'790.00 la première année en tenant compte des intérêts (2.0%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût annuel représente Chf 115'520.00 avec une annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Basile Geiser

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Ayant un intérêt dans le projet, je souhaite me récuser, je ne participerai pas aux débats et m'abstiendrai lors du vote.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-09. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **38** oui et **5** abstentions par vote électronique.

10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 24-10 : Crédit d'urgence destiné à la lutte contre l'épidémie des scolytes

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Jean-Claude Piguet**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-10 s'est réunie lundi 18 novembre 2024 à 19 heures à l'Hôtel de Ville de Sainte-Croix. Elle était composée de madame Dominique Schmid et de messieurs Paulo Batista, Stefan Boegli, Ludovic Heintz remplaçant Antonio Buyo, Thierry Magnin, Robin Tardy et du rapporteur soussigné. M. Lionel-Numa Pesenti, représentant de la Municipalité, Grégoire Wyss chef du service des travaux et Benoit Margot garde-forestier étaient présents et nous ont donné tous les renseignements demandés, ce

dont nous les remercions.

Depuis 2022, le bostryche s'est fortement développé dans nos forêts à cause des sécheresses et des hivers peu froids. On a assisté à une véritable explosion du phénomène en juillet 2024, d'où la nécessité de prendre des mesures d'envergure et d'urgence, ce qui justifie la présentation de ce préavis.

En plus des informations données dans le préavis, nous apprenons que la quantité de bois abattu à cause du bostryche peut dépasser les quantités prévues dans le plan de gestion (droit de couper l'équivalent de la croissance annuelle moyenne), mais que sur une période de dix à quinze ans, l'équilibre est maintenu.

Aucune crainte quant à l'avenir de nos forêts n'est à signaler, le rajeunissement sera diversifié, avec davantage de feuillus et moins de résineux, et de nouvelles espèces peuvent apparaître, peut-être plus résistantes aux aléas climatiques.

Le garde forestier précise que l'on n'utilise plus les pièges à bostryches dont l'efficacité est relative, il affirme également que l'essentiel du travail en forêt est effectué par les services communaux, mais que l'on sous-traite également certains secteurs. Le Canton effectue également le travail contre le bostryche sur ses deux forêts (col des Etroits et gorges de Covatannaz), mais que la situation est plus compliquée pour les petites forêts privées. Un conseiller constate que l'on voit beaucoup d'arbres cassés dont la base reste en place, ce qui favorise la propagation des insectes, ainsi que de nombreuses cimes cassées qui jonchent le sol. Le garde-forestier relativise la quantité de ces bases et de ces cimes délaissées et rappelle que le personnel n'est pas assez important pour gérer toutes ces situations. En relation avec la présence de nombreux tas de branches laissées en forêt, il informe que la chaudière du chauffage à distance n'est pas équipée pour les éliminer et qu'il faudrait un autre type d'installation, ce qui pourrait être envisagé.

La commission constate que la charge financière réelle sera de 42'000 francs compte tenu des recettes supplémentaires de ventes de bois qui viennent en diminution des dépenses.

Il est à relever que ce préavis aurait pu figurer sous la forme de deux lignes dans les crédits complémentaires 2024. Cependant la Municipalité a décidé d'en faire un préavis spécifique étant donné l'urgence de la situation, mais aussi pour sensibiliser le Conseil et la population à la gravité de la situation.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'accorder** un crédit complémentaire d'urgence destiné à lutter contre l'épidémie de scolytes de Chf 98'000 au compte n° 82003.3130.4 ;
- **d'inscrire** au compte 82003.4250.2 une recette complémentaire liée à ces interventions de Chf 56'000.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer,

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela concerne en fait la chaudière, car, vu l'extension de la chaudière à distance, il est prévu de mettre une deuxième chaudière. Je me posais la question, étant donné que la chaudière n'est pas constituée pour brûler les branches qui jonchent effectivement les forêts, ne serait-il pas envisageable de mettre justement un type de chaudière qui soit plus adapté et qui permette en fait de brûler un ensemble de bois ?

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-10. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **43** oui et une abstention par vote électronique.

11. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis No 24-11

Demande de crédit pour l'assainissement de la rue des Pâquiers

Le rapport de la commission est lu par **Madame la Conseillère Elena Court**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-11 s'est réunie le mercredi 20 novembre 2024 en salle de la municipalité.

Elle était composée des conseillers et de la conseillère suivant-e-s : Messieurs, Dionisio Baptista (PLR), Stéphane Flückiger (PS), Pierre-Alain Gerber (PS), Edouard Nekaka (PS), Laurent Buchs (UDC), Emilien Gueissaz (UDC) en remplacement de Tristan Merminod (UDC) et de la rapportrice soussignée Madame Elena Court (PLR)

La Municipalité était représentée par Messieurs : Lionel-Numa Pesenti Municipal, Grégoire Wyss chef de Service et Estéban Bepoix chef de Projet.

Le projet est présenté à la commission par Monsieur Bepoix par un plan détaillé. Il concerne le remplacement et le déplacement de la conduite (eau potable, gaz, eau claire) de la rue « du haut » à la rue « du bas » des Pâquiers, et de l'éclairage public. Romande Energie et Swisscom vont s'intégrer dans les fouilles et paieront leur part. Actuellement « Swisscom » est aérien et l'ensemble des maisons sont raccordées au gaz.

Ce projet survient à la suite de nombreuses fuites d'eau sur les tronçons privés qui passent à quelques centimètres des maisons. Actuellement, les branchements ne sont pas individualisés, ce qui a pour conséquence que tout le voisinage est concerné en cas de problème. Le déplacement de la conduite permettra de privatiser les piquages par propriété, ces derniers sont à charge des propriétaires. Ainsi, la distribution et les branchements seront individualisés ainsi que leurs coûts.

La route a été cédée en 1978 à la commune. Une pétition a été émise par les habitants du quartier ; la commune les a rencontrés lors d'une séance et leur a expliqué l'importance et l'intérêt de ces travaux, dans le contexte actuel. Pour rappel, ce chantier est mis en avant alors qu'il n'était pas prioritaire au niveau communal.

Les travaux pourraient commencer au printemps 2025, mais une autre priorité se projette, soit la déviation des conduites pour les travaux du tunnel de la Côte. Dès lors, les travaux débuteront dans la seconde partie de l'année. Les travaux dureront en principe 3 mois, sous réserve de surprises du terrain et autres imprévus.

Pour l'accès aux maisons durant les travaux, des fouilles de 20m de long seront réalisées, en mettant en place des passerelles pour accéder aux logements. La route du dessus permet l'accès de chaque côté. Si un privé refuse le raccordement, la commune passera la propriété. Les piquages passent à 30 cm de chaque propriété. La rue « du dessus » restera disponible et aménageable pour de futurs aménagements en cas de sortie des énergies fossiles. La législation et lois sur les énergies sont actuellement compliquées et complexes ; elles devront être rediscutées dans le futur par les politiques, ce qui ne doit pas empêcher l'aménagement de tels travaux au niveau communal.

Les travaux seront soumis au marché public sur invitation ; 5 entreprises de la région ont été choisies par la commune. Le mur effondré du tennis sur la rue « du haut » est privé et leur appartient.

Le descriptif des infrastructures au point 2 du préavis, ainsi que les revêtements et les alliages utilisés nous ont été présentés et expliqués. L'ensemble des infrastructures respectent les normes sanitaires en vigueur. La fonte reste actuellement le produit fiable pour ce type d'aménagements.

Le futur éclairage public sera en LED. Les aménagements électriques pour les privés, leur coûteront environ CHF 1 000. — (coffret de La Romande énergie qui permet de changer de l'aérien au souterrain). Le coût de la répartition de section de fouille et du terrassement sont calculés par rapport à la profondeur des travaux et à leurs aménagements pour chacune des parties.

Petit aparté au préavis, ce dernier ne comporte pas de point 3.

Le détail financier présenté au point 4, détaille les coûts de l'ensemble de ce chantier. L'ECA subventionne les améliorations apportées aux installations de lutte contre les incendies à hauteur de **20%** sur le réseau d'eau (env. CHF 50000. —). Une partie de la somme sera refacturée (ristourne) à Swisscom et à la Romande énergie en fin de travaux. Les imprévus sont comptés dans les dépenses, ainsi qu'une marge pour l'ensemble des travaux. A préciser que la charge totale financière pour la commune sera inférieure au montant budgétisé, grâce à la subvention de l'ECA et aux ristournes de Swisscom et de la Romande énergie.

La commission tient à remercier Messieurs Pesenti, Wyss et Bepoix pour leur disponibilité, ainsi que pour leurs explications et réponses données à toutes nos questions en lien avec le préavis présenté.

EN CONCLUSION :

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'assainissement de la Rue des Pâquiers ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de CHF 390000. —TTC. Le compte d'investissement 71001.5031 est ouvert à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **de comptabiliser** la participation de l'ECA par le compte d'investissement 71001.6311

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 13230. —la première année en tenant compte des intérêts (2.0%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 60 ans, le coût annuel représente CHF10'380. —avec une annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion, la discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-11. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **44** oui par vote électronique.

12. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-12 Mise en oeuvre du plan de gestion intégrée des pâturages (PGI - 2ème étape)

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Jean-Michel Bolens**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-12 s'est réunie le 18 novembre 2024, à 20 heures.

Elle était composée de Mme la conseillère Tsegsegdelger Heinz, de MM. les conseillers Philippe Gueissaz, Jean-Bruno Wettstein, Stefan Boegli, Sebastien Pavid, Basile Geiser et de votre serviteur soussigné. M. Lionel Pesenti représentait la Municipalité et était accompagné des chefs de service et de domaine Grégoire Wyss et Benoît Margot . Nous les remercions pour leur disponibilité et saluons la clairvoyance et la transparence de leurs propos.

En préambule, et pour poser le décor, Benoît Margot nous a relaté l'historique la première phase du plan de gestion intégrée (PGI) dont les travaux ont été effectués entre 2016 et 2019.

Tout au long de nos effluves verbales, de multiples explications fluides et limpides ont irrigué nos, je devrais plutôt dire mes ignorances techniques, voire géographiques ; afin d'y remédier et de visualiser les projets de la seconde phase, leur est venu la bonne idée de nous fournir des plans détaillés concernant les ouvrages projetés. Les sites définis pour pérenniser et améliorer les diverses infrastructures ont été choisis en partenariat avec les divers acteurs concernés. Au bilan des questions réponses, la somme de 20'000.- inscrite au budget pour le suivi archéologique ne sera pas forcément dépensée. Autre question pertinente : « afin de mieux réguler l'étendage du lisier grossi par les eaux de pluie, pourquoi ne pas couvrir les fosses à purin surmontées d'une dalle? » Nos trois mousquetaires ayant réponse à tout, nous confirment que cette solution a été étudiée, mais que les coûts liés non seulement aux couvertures mais surtout aux installations de citernes-réceptacles auraient fait déborder le flux de la facture. Un regret toutefois, celui de l'ingénierie locale qui ne s'est pratiquement pas lancée dans les projets.

Pour faire simple, le collège des commissaires, tous groupes confondus, a entendu et compris que les mesures techniques envisagées agrémenteront de manière tangible le quotidien et le confort des divers acteurs et utilisateurs. La mise à jour et la création de ces ouvrages ne peuvent de facto qu'améliorer la résultante écologique et participer tant que faire se peut, à la protection des eaux souterraines ; ils permettent également de pérenniser l'exploitation des pâtures via la fiabilité et l'efficacité des divers captages et réseaux d'eau potable. A noter que les subventions de la part des améliorations foncières fédérales et cantonales peuvent couvrir les 57-58 % des investissements.

Vous l'aurez compris, l'amélioration et la création de ces divers ouvrages coulent de source et sont une nécessité;

La commission a donc adopté à l'unanimité les conclusions de ce préavis et vous invite à les accepter telles que présentées.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à mettre en oeuvre les travaux du plan de gestion intégrée des pâtures (PGI) - 2ème étape ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 762'100.-** . Le compte d'investissement 81800.5030 est ouvert à cet effet ;

- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond des emprunts de la législature 2021-2026;

- **d'encaisser** les subventions fédérales et cantonales d'un montant estimatif de **Chf 440'000.-** par les comptes d'investissements 81800.630, respectivement 81800.6310.

L'influence sur le budget, sur la base de l'investissement net sera de l'ordre de Chf 14'890.- la première année en tenant compte des intérêts de 2% et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 30 ans, le coût représente Chf 14'380.- avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-12. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **44** oui par vote électronique.

13. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-13

Crédit complémentaires 2024

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Emilien Gueissaz** en remplacement de **Monsieur le Conseiller Tristan Merminod**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N°24-13 s'est réunie le mardi 19 novembre 2024 à la salle de la Municipalité

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s :

Mme. Dominique Schmid, Mme. Dominique Hafner, M. Thierry Luthringer, M. Claude Michaud, Mme Maria Carama, M. Mathieu Buchli, Mme Christelle Bietry et du rapporteur soussigné

Mme Isabelle Bandi est excusée.

La Municipalité était représentée par M. le syndic Cédric Roten, M. le Municipal Yvan Pahud, Madame la municipale Rachel Gueissaz et du boursier communal M. Jean Michel Brandt

M. Roten nous a présenté le présent préavis, soit les crédits complémentaires 2024

Le préavis qui nous est présenté a pour but d'informer le conseil sur les dépenses faites hors du budget 2024 ceci en toute transparence.

Les explications claires qui nous sont données ont suscité très peu de questions.

01201 Réception conseillers :

N'a pas suscité de question particulière

02230 Administration Générale :

Une question a été posée sur l'étude : honoraires frais d'expert montant de CHF 21000

Que comprenait ce montant ?

M. le Syndic nous a expliqué que l'entreprise Docu team a réalisé l'archivage de différents documents communaux.

21704 Centre sportif :

Le remplacement de la bâche beach volley n'était pas prévue

Une question est survenue sur l'utilisation du terrain. La commune n'a pas de chiffre précis mais il est très peu utilisé.

La commune pense retrouver une nouvelle occupation pour ce terrain.

34101 Piscine :

On s'aperçoit que le déficit de la buvette est très maigre, CHF 3'290 malgré une saison mitigée au niveau du temps.

La commune ne possédait pas de chiffre exact sur les recettes et déficit.

Pour les prochaines saisons nous pourrions montrer les chiffres aux différents tenanciers et montrer qu'il est possible de se sortir un salaire pour les prochains gérants.

34200 Parc et promenade :

L'engagement des résidents EVAM se passe très bien et la commission pense qu'il faudrait mettre les CHF 8'000 au budget.

61505 véhicules des travaux :

La Municipalité nous explique qu'il faut regarder et comparer entre :

Acheter un véhicule ou le louer. Sous certains cas la location devient plus avantageuse ils procèdent ainsi que depuis peu de temps.

71001 entretien et exploitation service des eaux :

La Municipalité nous donne l'explication que des émetteurs placés sur les compteurs d'eau pour le relevage des consommations d'eau à distance posent des problèmes et méritent leurs remplacements

96302 La conversion :

La Municipalité pensait que la première étude réalisée suffirait. C'est une obligation cantonale de répertorier les différents sites pollués. M. Roten nous signale que les investigations vont se poursuivre en 2025 et un nouveau préavis sera proposé.

La commission remercie la Municipalité pour leurs explications

La commission est d'accord pour dire que le dépassement de CHF 101'660 reste totalement raisonnable et remercie la municipalité du travail effectué pour cette année 2024.

Conclusion :

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **Décide :**

D'approuver les crédits complémentaires au budget d'exploitation 2024 d'un montant de CHF 190'490 sous déduction des recettes liées de CHF 88'830, soit une influence de **CHF 101 660**

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion, la discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-13. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **42** oui et **2** abstentions par vote électronique.

14. Rapport de la commission chargée de l'examen du budget 2025

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le budget 2025 s'est réunie le mardi 19 novembre 2025 à la salle de Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Dominique Schmid, Dominique Hafner, Claude Michaud, Christelle Bietry, Olivier Troyon, Mathieu Buchli, Steve Benoit, Tristan Merminod et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par monsieur le syndic Cédric Roten, madame la municipale Rachel Gueissaz ainsi que les municipaux Yvan Pahud, Sylvain Fasola, Lionel-Numa Pesenti. Monsieur le boursier Jean-Michel Brandt ainsi que monsieur le secrétaire communal Stéphane Champod étaient aussi présents.

Le rapporteur ouvre la séance et demande à Monsieur le syndic de formuler une brève introduction. Cédric Roten précise, comme il est relevé dans le document, que le budget 2025 est présenté pour la 2^{ème} fois sous la nouvelle forme MCH2. Le budget 2025 se monte à 30 millions 824 milles 240 francs pour un excès de charges de CHF 74'365. C'est donc un très bon projet de budget quasi à l'équilibre. Il a été élaboré dans une vision d'un budget conservateur dit « 0 », en sous estimant les recettes et en détaillant au plus juste les dépenses prévues par service.

Ce budget prévisionnel est soumis à la nouvelle péréquation qui est expliquée aux pages 6, 7 et 8 du document. Néanmoins, nous avons demandé à M. le boursier de nous faire une rapide synthèse des éléments principaux à retenir. Tout d'abord, Ste-Croix est toujours bénéficiaire à hauteur de CHF 1'249'580. Nous sommes une des communes les plus aidées. Nous perdons un peu d'argent, mais nous avons moins de dépenses. En conséquence, nous pouvons admettre que le résultat est presque égal par rapport aux comptes 2023. La péréquation est dite « des ressources », car elle est calculée selon les impôts perçus par habitant. Le montant pour Ste-Croix est de 2'000 Frs/habitant, alors que la moyenne cantonale est de 3'000 Frs. D'où une compensation pour atteindre le 90% de cette somme. La péréquation est aussi prévue selon les besoins, par exemple : des critères comme l'altitude, le territoire, les élèves sont pris en considération. Il faut remarquer que cette péréquation est pérenne et beaucoup moins manipulable par des décisions, comme par exemple : sur le point d'impôt ou l'entretien des routes qui pouvaient influencer le retour d'argent. En page 8 du document vous avez un tableau qui résume les éléments qui influencent la péréquation. D'un point de vue politique, cette nouvelle péréquation fut un long débat, parfois houleux, entre l'état et le mouvement SOS commune. Certains éléments doivent encore être validés par le grand conseil, mais dans l'ensemble cette formule a trouvé un point d'équilibre.

Les données générales formulées de la p. 1 à 16 ont provoqué des débats intéressants concernant notamment la stratégie communale sur l'entretien du patrimoine qui nécessite de gros investissements. En effet, la commune possède 90 bâtiments à entretenir. Les plus nombreux sont classés « administratifs », car ils permettent d'assurer les tâches régaliennes de la commune. Nous retrouvons par exemple les bâtiments scolaires, mais aussi les temples et les salles de sport. Parmi ces dernières, la commune en entretient de nombreuses. Certaines sont neuves, comme celles du centre sportif et high-tech comme celle de la gare. D'autres sont bien entretenues, comme celle de l'Auberson mais certaines comme celles de la Chaux ou du Château exigent de gros investissements à hauteur de millions. La question est donc de savoir si la commune continue à entretenir ces vieux bâtiments, alors qu'ils sont très peu utilisés et qu'il existe à proximité des salles pouvant accueillir ces associations. Il en est de même pour le temple de la Chaux. Ces bâtiments pourraient être à vendre ou laissés en l'état et ne plus être utilisés. Dans tous les cas, une réflexion sera nécessaire, afin d'accompagner au mieux les groupes, lors de la transition vers de nouveaux lieux de sport ou de prière. Les décisions qui devront être prises quant aux investissements à réaliser, seront hautement émotionnelle voir même historique, mais nécessaire, car il ne sera pas possible d'investir dans le maintien de tous ces bâtiments.

La commission a relevé qu'il était difficile d'identifier les priorités dans le plan d'investissement proposé par la municipalité. Monsieur le syndic relève qu'effectivement, il n'y a pas d'indicateurs montrant les priorités en dehors des montant par objet. Cependant, il faut lire ces dernières par année et extraire les objets qui sont liés à des obligations comme la STEP. Ce plan est détaillé car il se veut transparent. Au vu des dépenses par préavis de 2024 à 2028, qui coûteraient CHF 66,5 mios à la commune, et donc dépasserait largement le plafond d'endettement, la commission propose d'établir une stratégie globale en tenant compte de catégories, qui orienteraient les projets : nous pensons par exemple au campus scolaire, à la sécurité, au tourisme, aux besoins populationnels.

La question du campus scolaire a été particulièrement abordée. En effet, le centre sportif est éloigné et engendrent de nombreux problèmes notamment en raison des déplacements des élèves. La salle de sport de la poste, bien qu'elle ne soit plus aux normes est encore passablement occupée, et le besoin de salles de classe (2 à 4) obligent à réfléchir à des solutions. C'est sans compter sur les éventuels besoins de locaux pour la crèche et une salle polyvalente pour les manifestations. M. Fasola nous explique concernant ce dernier point, qu'une étude globale est en cours pour identifier les besoins réels et créer un complexe vers la gare. Nous constatons que les facteurs qui déterminent les choix évoluent avec le temps et qu'il est absolument nécessaire de formuler cette vision globale stratégique sur le long terme. A ce sujet, monsieur le syndic reconnaît la nécessité de cette dernière et recommande de reprendre le master plan touristique qui est un exemple de vision globale. Dès lors, la commission recommande de formuler dans les premières pages du document du budget cette vision globale.

Toujours en lien avec les investissements futurs, nous constatons une marge d'autofinancement la plus faible depuis ces 10 dernières années. Ce qui, selon les préavis votés, augmentera notre dette, alors que les montants des intérêts comme relevé en p. 3, sont un des facteurs de l'augmentation des charges.

La facture policière est en nette augmentation puisqu'elle a plus que doublée pour passer de 318'642 Frs à 874'380. Monsieur Yvan Pahud nous explique qu'à ce sujet, l'état n'a donné aucune explication. Nous avons alors posé la question si le retour à une police municipale ne serait-il pas moins cher ? M. Pahud nous répond que d'un point de vue juridique, il n'est pas possible d'avoir une police municipale, car nous sommes une commune trop petite. Par contre, nous pourrions établir une convention avec d'autres communes, pour mutualiser cette prestation. Cette problématique est à réfléchir.

Suite à ces débats sur les éléments généraux qui ont une influence importante sur cette prévision de budget, la commission a analysé page par page les comptes de résultats. Nous ne retenons dans ce rapport que les éléments qui ont suscité des débats :

- P.23 Ligne 16200, protection civile : A quoi est due l'augmentation de CHF161'881 ? Les abris ont mal été calculés par le canton et nous devons les compenser. La somme sera prise sur le fond de réserve ;
- P. 24 et suivantes : il existe à de nombreuses lignes comme désignation « Abonnement CAD » pour des montants qui sont variables, et qui peuvent se monter parfois à plusieurs milliers francs. Qu'en est-il ? Ces montants sont liés à la consommation de KW qui nous est facturée par le groupe E. Ainsi, certains bâtiments, comme celui des écoles primaires qui est grand et peu isolé consomme beaucoup plus que la nouvelle salle de gym qui est très bien isolée et que nous chauffons moins que les salles de classe ;
- P. 25 ligne 21800, accueil de jour et école obligatoire : A quoi sont dues ces augmentations ? Elles sont principalement liées aux nombres d'élèves, tout comme l'augmentation pour la participation à l'entente scolaire (ligne 21999). Il faut aussi considérer les 92 élèves de l'EVAM qui exigent des locations de salles de classe supplémentaires. Pour l'UAPE, en dehors du nombre d'enfants en

- augmentation, il faut aussi considérer les remplacements, l'amélioration de la qualité et l'organisation de centres aérés pendant les vacances ;
- P.26 ligne 21990.3161 : A quoi correspond cette nouvelle dépense ? Ce sont les locaux mis à disposition pour l'association de l'appui scolaire ;
 - P. 27 Musée arts et sciences : Il est prévu 26'000 frs de dépense alors qu'il est vide ? Qu'en est-il ? Il est nécessaire de l'entretenir un minimum (chauffage, électricité, assurances, etc.). La municipalité réfléchit pour y transférer éventuellement la bibliothèque ;
 - P.28 Ligne 32902 3636, comme désignation il faut lire : Participation à MonCiné et amis du royal ;
 - Dans la désignation sport, ligne 34100 3635 4, un subside aux téléskis de 132'000 frs est prévu pour la saison 2024-2025. Malgré l'absence du bouclage des comptes 2023-2024 et de forts doutes sur la pérennité de ces installations. La commission accepte ce subside, car la société a besoin de liquidité pour payer les salaires et débiter la saison. Toutefois, il est clair qu'au regard de la situation, de grosses interrogations sur la survie des remontées se formulent. M. Pahud le confirme, et pense même que certaines pistes seront fermées cette saison. Malgré une vision 4 saisons, les investissements à réaliser seraient très élevés. Des décisions seront à prendre prochainement ;
 - Les subsides spécifiques aux sociétés de gymnastiques prennent en charge les frais de chauffage, ceux-ci ne seront à termes plus versés. En effet, afin d'être équitable, la municipalité a édicté de nouvelles règles basées sur d'autres critères pour allouer les subsides aux sociétés sportives qui devront en faire la demande.
 - P.31 Ligne 54500 3910 51 : la compensation comme mesures sociales liée aux déchets est une obligation. Si cette dernière doit être financée par les taxes, la commune doit aider les familles. Le montant est dégressif selon la composition du ménage. C'est une mesure sociale ;
 - P.35 ligne 71001 3143 : Entretien du réseau des conduites. La commune profite de la tranchée pour remettre en état ses infrastructures, notamment les tuyaux sous la nouvelle route. Ce n'est pas à cause des travaux effectués par le canton ;
 - P.41 Exploitation des forêts. Il y a une augmentation substantielle des charges liées à l'exploitation par des tiers, ainsi qu'une augmentation des traitements du personnel, pourquoi ? M. Lionel-Numa Pesenti nous explique que malheureusement que la forêt est très atteinte par le bostryche. 6000 m³ de bois supplémentaires ont été coupés cette année, à titre sécuritaire. Par conséquent, cette augmentation est basée sur cette dernière. Elle est donc variable selon ce qui se passe. Bien entendu, la vente de ce bois se réalise à des prix moindres. Nous avons donc un déficit. Pour le reboisement, le garde forestier recommande plutôt un reboisement naturel car dans 30 - 40 ans nos forêts seront totalement différentes, avec beaucoup moins d'épicéas qui souffrent de la chaleur ;
 - P.42, le prix du gaz à nos concitoyens s'adaptent en fonction du prix d'achat. C'est pourquoi des baisses ont déjà été effectuées.

La classification fonctionnelle et le compte de résultat par natures sont des synthèses des comptes de résultat. Par conséquent, nous ne les avons pas abordés. Nous avons pris acte du tableau des intérêts et amortissements. Nous avons fait de même avec le budget de l'ACRG, auquel nous ne pouvons pas intervenir. Enfin, nous n'avons pas modifié le budget de l'entente scolaire.

Il était 23h00, lorsque la commission s'est terminée. Ce fut donc tard et en tant que rapporteur, à plusieurs reprises, j'ai écourté quelque peu les débats. Une 2^{ème} séance aurait été nécessaire, pour réaliser notre travail avec plus de confort, sans être stressés par le temps. La commission du budget est très importante, car elle détermine non seulement les éléments liés à la gestion de la commune, mais elle détermine également les grandes orientations de son développement, selon les besoins de ses concitoyens. Des débats sont

nécessaires, c'est pourquoi nous proposons au prochain bureau, de prévoir 2 séances, car il est plus facile d'en supprimer une que d'en ajouter.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte cette prévision de budget 2025 à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** d'adopter le budget 2025.

Fin de citation

Monsieur le Président

Citation

Je vous propose de prendre le Budget 2025

Je vais les prendre par Blocs, Merci de bien lever la main, s'il y a des questions.

N'hésitez pas à m'arrêter s'il y a des questions.

Rapport détaillé pages 1 - 16

Compte de résultat pages 18 - 64

Compte des investissements pages 66 - 74

Comptabilités annexes pages 76 - 92

J'ouvre la discussion

La discussion n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du rapport :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide** d'adopter le budget 2025.

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard remercie le Boursier et la Municipalité pour ce Budget qu'il a trouvé facile à lire et très transparent, il imagine que cela doit représenter beaucoup d'heures de travail.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud

Citation

Une petite remarque concernant le rapport de Budget qui ne touche pas au fond mais à la forme. Il y a une faute d'orthographe qui a toute son importance ce soir : le nom de famille de notre Syndic est Roten et non Rothen, je vous remercie de faire la correction.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** relit les conclusions du préavis du Budget et demande le vote par zapette. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **41** oui, **1** non et **2** abstentions par vote électronique.

15. Interpellations, Propositions, questions

Monsieur le Conseiller Grégoire Pomey

Citation

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chers collègues.

Je suis très loin d'être un spécialiste du sport, encore moins du football dont les règles du hors-jeu resteront à jamais mystérieuses pour moi.

Je fréquente toutefois régulièrement les abords du terrain de la Sagne, ce qui amène ma question:

Les sports d'intérieurs ne sont pas impactés par la météo et les saisons, au contraire du football.

J'ai remarqué qu'à la reprise de la saison de foot au printemps, nos sportifs, jeunes et moins jeunes, sont souvent confrontés à un terrain de foot trop souvent fermé à la Sagne du fait des conditions climatiques, empêchant ainsi des entraînements de qualité avant les compétitions.

Les équipes adverses de la Plaine n'ont pas cette difficulté et cela se ressent durant les compétitions.

Nous disposons d'un terrain au centre sportif, qui me semble très peu utilisé.

Ne pourrions-nous pas imaginer y poser un sol synthétique, afin de permettre à nos sportifs de prolonger les entraînements en extérieur à l'approche de l'hiver et d'éviter les annulations d'entraînement au printemps ? Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts car je suis président du FC Sainte-Croix La Sagne en même temps, ainsi vous êtes au courant. Je remercie le Conseiller Pomey pour son intervention.

Il y a deux choses : au niveau communal avec ma casquette de Municipal, c'est une réflexion globale que nous sommes en train de mener sur l'utilisation du Centre sportif. Il y a pas mal de choses qui ont bougé donc il y a effectivement des questions à se poser également pour permettre aux jeunes notamment de bénéficier d'un terrain multi-sports, c'est quelque chose qui est en réflexion, n'étant pas directement lié au football, ceci pourrait indirectement servir.

Pour vous rassurer sur la partie footballistique, nous sommes en contact avec la Municipalité de Baulmes qui est propriétaire de son terrain de football pour voir si nous pourrions trouver des synergies avec Baulmes pour effectuer quelques entraînements là-bas sans investir dans de nouvelles installations ici et également avec le Vallon du côté neuchâtelois pour voir si l'utilisation de terrain synthétique serait aussi possible. Nous travaillons sur plusieurs secteurs pour essayer d'améliorer les choses pour nos sportifs locaux.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Eric Jutzet Bassi

Citation

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

En réponse à un postulat que j'avais déposé en 2020, un préavis, le 23-04, prenant en compte la sécurisation du passage piéton de l'école de L'Auberson à été proposé par la Municipalité en 2023 et accepté par notre Conseil. Celui-ci incluait la mise en place de potelets donnant l'impression d'un rétrécissement de la route au passage piéton obligeant les usagers de la route à ralentir, c'est bien le but recherché. Lors de la commission chargée de ce préavis, j'avais formulé des réserves sur l'efficacité de cette solution. Force est de constater que mes craintes étaient fondées puisque régulièrement un des potelets est manquant ou posé à terre. Le problème est encore plus marqué en hiver puisqu'il semble que les potelets posent problèmes à l'entreprise chargée du déneigement de la route principale. Ma question est donc la suivante, quelle solution la Municipalité entend-elle mettre en place pour respecter le préavis 23-04, pour faire ralentir le trafic (qui d'ailleurs est en augmentation constante à L'Auberson), et pour que la sécurité du passage piéton soit assurée toute l'année ?

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Bolens

Citation

Monsieur le Président, Madame et Messieurs le Municipaux, chères et chers collègues,

Comme le veut la tradition, je reviens à la charge si j'ose dire...de la neige sur les camions d'évacuation ; au même Conseil de l'année dernière, j'avais fait une intervention concernant l'article de la loi fédérale qui stipule

sans entrer dans les détails que le propriétaire d'un joli jardin, même celui d'un moche, doit accepter que celui-ci soit cramé par le sel et que ses atours soient affaiblis par le poids et les projections de la neige souillée. Si votre voisin, après de multiples tentatives de médiation s'évertue à en faire de même sur votre terrain, ne seriez-vous pas éventuellement en droit de déposer plainte ? Ainsi, la locution « deux poids deux mesures » semble correspondre à cette situation.

Malgré tout, j'ai apprécié lors du dernier exercice les efforts effectués par les divers opérateurs concernés, et je ne suis pas loin de penser que cet article proche de « dura lex, sed lex » est là par principe et n'est donc pas forcément appliqué à la lettre. J'espère également qu'en abolissant ou tempérant la communication, les obligations coercitives diminueront et se nivelleront ; toutefois, n'en étant pas si sûr et dans le but de respecter un équilibre et une équité entre contribuables locaux qui soulagent les dépenses communales, je propose via les instances concernées, la création d'un article de loi stipulant que, je cite : « les propriétaires ayant un logement en bord de route, sont tenus de laisser leurs fenêtres ouvertes afin de récolter les confettis projetés lors du défilé du carnaval » il en découlera ainsi une substantielle économie sur les frais communaux de nettoyage et sera un bel exemple de péréquation des charges entre voisins des villes voisins des champs.

En vous remerciant d'avance pour la rédaction de ce future nouvel article de loi, je réitère mes félicitations aux différents acteurs du secteur qui nonobstant le réveil précoce, affrontent et supportent non seulement le froid, les tempêtes, mais parfois les réactions agressives et déplacées du quidam. Puissent ces humbles considérations apaiser et améliorer le labeur de ces précieux collaborateurs.

Fondé sur ce qui précède et considérant que ce sujet a régulièrement été porté à l'ordre du jour,...Oups, je me suis trompé...

Je vous donne donc rendez-vous l'année prochaine... ne serait-ce que pour vous remercier de la prise en considération de mes propos.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la presse et du public

En 2021, le groupe UDC – indépendants a déposé le postulat pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux.

Lors du budget 2022, il était prévu que l'étude de projet pour le réaménagement du centre du Village débute en 2026, or selon le budget 2025, le début de l'étude est repoussé à 2027.

Il est important pour le groupe UDC – Indépendants compte tenu de l'évolution des commerces que le projet soit rapidement mis en œuvre.

Il est d'autant plus dommage que les travaux de la Rue du Tyrol soient réalisés en 2027 déjà et qu'une étude globale, dans le sens de ce qui a été débattu lors de la commission du budget ne soit pas mis en pratique.

Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité que la première phase d'étude pour le centre du Village ait lieu en même temps que la seconde phase d'étude de la Rue du Tyrol, ceci, afin de réaliser un carrefour harmonieux et afin de donner un signal clair à nos commerçants en grand besoin d'une rue redynamisée.

Cela serait-il réalisable ?

Si pas de réponse ce jour, délai souhaité au plus tard au conseil de juin 2025.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Emilien Gueissaz

Citation

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

J'ai une question ou une proposition, c'est selon.

Concernant les places de parking à Sainte-Croix, nous avons discuté lors de nos dernières séances, dans un premier temps qu'il y a un ras-le-bol des commerçants, se plaignant qu'il n'y a pas assez de tournus sur les différentes places en plein centre. Il y a également eu une demande d'installation de bornes électriques et j'ai remarqué qu'elles ont été installées au détriment de places de parking proches du centre du village. Nous avons souligné également que de nombreuses places ont disparu derrière le collège ainsi que la salle de gym de la Poste. J'ai également remarqué que le parking du Platon est toujours aussi vide. Nous avons voté dernièrement un gros crédit d'étude sur ce sujet. Si j'ai bien compris les attentes des habitants de la Commune, il faudrait plus de places de parking au centre de Sainte-Croix.

Est-ce que rendre une partie de la Rue Neuve en sens unique, du feu rouge jusqu'au coin de la BCV, voir même jusqu'à la croisée de la Rue des Arts, en y ajoutant des places de parking en épis tout au long de ce secteur et en détournant le trafic opposé par la Gare, pourrait répondre à notre problématique de parking ?

Merci pour votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer

Citation

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux,

J'ai une question et un vœu.

La question concerne le parking de l'Auberson. J'ai posé la question déjà la dernière fois concernant ce parking. Il est plein, j'ai regardé ce week-end et il y a seulement 4 ou 5 places qui sont libres et la société de développement de l'Auberson s'interroge et a des inquiétudes concernant l'ouverture de la saison de ski car ce parking est un point de départ pour le ski de fond et les raquettes. Nous aimerions savoir quelles sont les démarches qui ont été effectuées et quelle est la décision de la Municipalité par rapport à ce parking ?

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud

Citation

Comme je l'ai annoncé lors du dernier Conseil, notre service va fixer une limite de temps pour les véhicules parqués. Ils vont procéder à la mise à l'enquête pour la mise en place de ces panneaux. Néanmoins, afin d'éviter un déplacement de ces véhicules sur les autres parkings du village, nous devons également réglementer ceux-ci. Pour cette saison, ce sera comme la saison dernière dans l'attente de la pose de cette réglementation. Il est regrettable que des véhicules d'entreprises restent parqués là et c'est bien suite à la demande du Conseiller Pavid que nous allons mettre en place ces panneaux.

Pour répondre aussi à votre interrogation du dernier Conseil concernant ce véhicule électrique, sauf erreur, qui va charger à la borne euro-relais, dans l'attente que nous puissions déplacer cette borne euro-relais sur le site de la salle de gym avec une nouvelle technologie, nous avons peu de possibilité d'interdire à cette personne l'accès à cette borne. C'est une borne destinée aux camping-cars mais il y a des personnes peu scrupuleuses qui vont charger leur voiture sur cette place. Est-ce que j'ai répondu à vos interrogations ?

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer

Citation

Cela veut donc dire que c'est en cours. Merci.

Mon vœu concerne les réponses aux motions et postulats par la Municipalité. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je formule ce vœu car ce dernier est un grief à la Municipalité. En effet, comme nous le savons, le Conseil

communal est en attente d'étude par la Municipalité de 4 motions et plusieurs postulats. Le Groupe PLR avait demandé une liste de ces dernières et nous retrouvons cette liste dans le rapport de Gestion 2023, page 10. Une de ces motions date de 10 ans, or, comme il est écrit dans le règlement de communes du canton de Vaud, article 33, alinéa 4, je cite : « une fois prise en considération par le Conseil, la Municipalité doit impérativement traiter la motion et y répondre dans le délai prévu par le règlement du dit Conseil ou, à défaut dans l'année qui suit le dépôt de la proposition par l'étude ou le projet de décision demandée dans le cadre de la motion ou par un préavis sur le projet de règlement de décision proposée.

A deux reprises, les Commissions de Gestion 2022 et 2023 ont relevé ce retard qui ne peut plus être accepté plus longtemps. En effet, la Municipalité a fait l'effort dans le rapport 2023 de fixer des dates de restitution des motions et des postulats en cours. Si certains délais ont été respectés, malheureusement d'autres ne le sont pas et notamment pour la motion sur l'état d'utilisation des bâtiments qui date d'octobre 2014, cela fait donc 10 ans. Or, comme vous l'avez lu dans le Budget 2025, l'entretien du patrimoine immobilier est une question importante pour notre Commune. Il y a donc 10 ans, le Conseil communal l'avait déjà identifié. En démocratie, il existe des règles, le Conseil communal y est tenu et il en est de même pour la Municipalité.

Nous constatons dès lors un manque de respect, non seulement envers nos institutions mais également envers la population qui attend des réponses au travers de notre travail de Conseillers communaux. Dès lors, que devons-nous penser et surtout comment gérer cette situation qui n'est pas acceptable malgré nos diverses interventions. Je formule donc le vœu que la Municipalité se donne les moyens de rédiger des rapports aux diverses motions et postulats en cours et de respecter les délais réglementaires pour celles et ceux qui seraient votés prochainement par le Conseil communal.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten

Citation

Monsieur le Président, chère et chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Effectivement la remarque de Monsieur le Conseiller Luthringer avait été abordée lors de la dernière Commission de Gestion. Plusieurs éléments avaient été mis en avant. Le premier étant que souvent lors du dépôt d'un postulat ou d'une motion, la Municipalité répondait dans les communications municipales soit en donnant une temporalité soit les différentes étapes afin de pouvoir répondre à cette motion ou ce postulat. Il est à relever aussi que depuis la dernière Commission de Gestion, nous avons répondu à 4 postulats et motions et que les postulats en suspens sauf celui auquel Monsieur le Conseiller Luthringer fait référence ont tous été annoncés en parallèle soit du Plan d'Investissement ou d'autres préavis et concernant le postulat de Monsieur le Conseiller Luthringer, systématiquement dans le rapport de Gestion, vous trouvez tous les bâtiments avec ces différentes informations. Nous ne l'avons effectivement pas refait sous forme de postulat ou de motion et c'est quelque chose sur lequel nous devrions nous mettre. C'est un élément sur lequel la Municipalité travaille depuis une année et je pense que nous avons avancé ce côté-là. Je ne vois pas un délit de démocratie par rapport à ces éléments car toutes ces informations sont là, toutes les réponses ont été données, cependant peut-être pas dans le respect exclusif de la forme attendue par la personne qui pose la question. Je prends bonne note de ce vœu-là qui avait déjà été relevé par la Municipalité, sur lequel la Commune travaille et je pense qu'un point de situation pourrait être fait lors de la prochaine Commission de Gestion.

Fin de citation

Madame la Conseillère Marion Tanner

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Je lis sur le site internet de la Commune qu'un des buts du programme de législature de la Municipalité est de promouvoir le rayonnement de la Commune. En lien avec cela, j'ai été un peu surprise d'apprendre la fermeture du site de l'Auberté, une résidence d'artistes située à l'Auberson, sur demande de la Commune par dénonciation

au Préfet. Je me demandais s'il était possible d'avoir quelques informations par rapport à cette nouvelle un peu décevante.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il s'agit d'un dossier privé, que l'on soit bien clair, puisque c'est une maison qui est utilisée à titre privé. La fermeture a été demandée simplement lors de la requête d'une mise au clair du changement d'affectation par rapport à l'utilisation du bâtiment et par rapport au fait qu'aujourd'hui le bâtiment est classé à titre privé et que ce qui se passait à l'intérieur n'était plus vraiment « à titre privé » donc nous avons demandé une mise en conformité, ce n'est pas plus compliqué que cela. C'est ce qui se passe lors d'un changement d'affectation pour une entreprise quelconque.

Fin de citation

16. Assermentation de notre municipale pour une prise de fonction le 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Président invite **Madame la conseillère Nathalie Jaccard** à venir devant la scène pour prêter serment dans le cadre de sa prise de fonction de Municipale au 1^{er} janvier 2025.

L'assemblée se lève et **Madame la conseillère Nathalie Jaccard** prête serment en tant que Municipale sous l'acclamation du Cénacle.

Monsieur le Président

Citation

Au terme du Conseil qui va se terminer après la cloche, je vous demanderais de rester assis car certaines personnes vont prendre la parole.

Je prie les rapporteurs de venir signer leur rapport auprès de notre secrétaire.

Je vous remercie pour votre participation à ce Conseil et vous donne rendez-vous pour le Conseil du 17 mars 2025.

Fin de citation

Discours de Monsieur le Syndic Cédric Roten

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Chères et chers collègues de la Municipalité,

Mesdames et Messieurs, en vos titres, qualités et fonctions,

Chères et chers amis,

Ce soir, c'est avec émotion que je prends la parole, pour la dernière fois, devant vous en tant que Syndic de la Commune de Sainte-Croix.

Après plus de dix-huit années consacrées au service de notre commune, l'heure est venue pour moi de tourner une page et d'écrire un nouveau chapitre de ma vie.

Lorsque j'ai intégré, en tant que Conseiller communal, ce plénum en 2006, je n'aurais jamais imaginé avoir, un jour, l'honneur de siéger à l'exécutif de notre commune. Et encore moins de me retrouver ce soir devant vous pour conclure ce parcours, après avoir eu le privilège de vous représenter en tant que Syndic et Député.

Dix-huit années, c'est une période suffisamment longue pour transformer des idées en projets, des projets en réalisations, mais aussi pour forger des relations humaines fortes et intenses. Dix-huit années marquées par des défis, des moments de doute, mais surtout par un sentiment d'accomplissement collectif.

Quand je regarde en arrière, je vois une commune qui a grandi, évolué, relevé des défis parfois ambitieux, souvent complexes, mais toujours porteurs de sens. Nous avons modernisé nos infrastructures, renforcé notre attractivité économique et culturelle et, surtout, nous avons travaillé ensemble pour préserver ce qui fait l'âme de Sainte-Croix : son esprit de communauté, son authenticité et sa capacité à innover tout en respectant ses racines.

Je quitte mes fonctions avec la certitude que Sainte-Croix est entre de bonnes mains.

Ce travail n'aurait jamais été possible sans notre système politique suisse, un modèle d'équilibre entre tradition et modernité, qui fait la part belle à la proximité et à la participation.

Ce système nous rappelle que le pouvoir, au sens noble du terme, appartient à celles et ceux qui s'impliquent, qui débattent, qui construisent des ponts. Il nous montre que chaque voix compte, que chaque citoyenne et chaque citoyen a sa place autour de la table, dans cet hémicycle. Cette richesse démocratique, si précieuse mais si fragile, doit être préservée avec soin, car elle est la clé qui nous permet de bâtir ensemble un avenir commun. Les défis de demain sont nombreux : la transition énergétique, l'évolution démographique, la transformation numérique... je suis convaincu que vous saurez relever ces défis avec créativité, courage et solidarité.

Pour ma part, si mes rôles de Syndic et de Député s'achèveront dans quelques jours, mon attachement à Sainte-Croix et au Canton de Vaud, lui, est éternel. Je resterai un fervent défenseur de notre commune et de notre canton, un serviteur de l'État, un habitant engagé et un témoin privilégié de la continuité de cette belle aventure. À toutes et à tous, merci du fond du cœur pour la confiance que vous m'avez accordée, pour le soutien que vous m'avez témoigné et pour le chemin que nous avons parcouru ensemble. Ce fut un honneur de servir Sainte-Croix et un privilège de partager cette expérience avec vous.

Ensemble, nous avons écrit une page de son histoire, et c'est avec une immense gratitude que je repense à tout ce que nous avons accompli côte à côte. Vous avez été non seulement des partenaires, mais aussi une source constante de motivation et de fierté. Merci d'avoir rendu ce voyage si inoubliable.

Avant de finir, permettez-moi de prendre quelques minutes pour adresser mes remerciements à celles et ceux qui ont été les artisans de cette aventure :

- **À mes collègues de l'exécutif, passés et actuels** : Je tiens à leur exprimer mon admiration pour leur engagement et leur détermination. Ensemble, nous avons affronté des décisions complexes, parfois difficiles, mais toujours dans un esprit de collaboration et d'écoute mutuelle. Vous avez été des partenaires précieux, et c'est avec une immense reconnaissance que je salue votre travail et votre dévouement envers notre commune.

- **Au Conseil communal** : Au fil de ces trois législatures, je ne peux qu'être impressionné par l'esprit de responsabilité et d'ouverture dont vous avez fait preuve. Ce Conseil n'est pas seulement un organe politique ; c'est un lieu où se construit la vision de notre commune. Grâce à votre implication, nous avons pu bâtir des projets porteurs d'avenir tout en restant fidèles aux valeurs qui caractérisent Sainte-Croix.

- **Aux cheffes de service et à leurs équipes** : Votre professionnalisme, votre expertise et votre capacité d'adaptation sont l'âme de notre administration. Vous êtes les moteurs de notre action, les garants de notre capacité à concrétiser les projets et à répondre aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens.

Un remerciement tout particulier à Stéphane et Susy, dont le soutien indéfectible m'a accompagné au fil de ces nombreuses années. La commune a de la chance de pouvoir bénéficier de vos compétences et de votre engagement.

- **Aux collaboratrices et collaborateurs de la commune** : Souvent dans l'ombre, mais toujours indispensables, je tiens à vous remercier pour votre travail quotidien. Vous êtes le visage humain de la commune, celui que nos habitantes et habitants rencontrent lorsqu'ils ont besoin de soutien, d'écoute ou d'une solution. Vous êtes les piliers d'un service public efficace et humain.

- **Et bien sûr, à ma famille** : Pilier inestimable tout au long de cette aventure.

À mon épouse **Stéphanie**, dont le soutien infaillible m'a permis durant toute cette période de surmonter les doutes et de relever les défis avec sérénité. Elle a été une véritable alliée dans l'ombre, assumant de nombreuses tâches et responsabilités pour pallier mes absences imposées, partageant avec moi les joies, mais aussi les sacrifices inhérents à la fonction de Syndic. Merci pour ses précieux conseils, sa patience et sa compréhension ont été d'une importance capitale à l'accomplissement de ma fonction.

À mes enfants, **Nathanaël** et **Maëline**, qui sont pour moi une source inépuisable de motivation, me rappelant sans cesse le sens profond de mon engagement en faveur d'un avenir meilleur pour les jeunes générations et à venir. Merci pour leur infinie patience face aux moments, soirées et week-ends où je n'ai pu être présent et pour leur soutien discret mais tellement précieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous de continuer à cultiver et à faire grandir cette force collective qui fait de notre commune un endroit non seulement unique, mais également profondément inspirant. C'est dans cette union, cette solidarité et cette volonté de construire ensemble que réside la véritable richesse de Sainte-Croix. Prenez soin de cet esprit qui rassemble, innove et donne vie à tant de projets, petits et grands. C'est en nourrissant cette énergie commune que notre commune continuera à prospérer, à surprendre et à offrir à chacune et chacun **un lieu où il fait bon vivre, un lieu où les rêves peuvent devenir réalité.**

Merci pour votre attention et bonne continuation.

Fin de citation

Discours de Monsieur le Municipal Yvan Pahud

Citation

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal

Chers collègues municipaux,

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas d'usage, mais comme vous êtes valaisan Monsieur le Syndic, vous nous permettrez de vous tutoyer. Donc, cher Cédric,

Au nom de la Municipalité, de notre secrétaire municipal, du Conseil communal et de tout le personnel communal c'est avec une profonde reconnaissance et un immense respect que nous t'adressons cher Cédric ces quelques mots. Et ceci avec beaucoup d'émotion.

Cédric, un bref retour sur ta carrière politique s'impose, tant elle est riche.

Tu as débuté ton engagement politique en 2006, soit seulement 4 ans après avoir choisi notre beau village de Sainte-Croix.

Dès ton arrivée en 2002 sur le Balcon du Jura, tu as cherché avec ton épouse Stéphanie l'Hérensarde, à t'intégrer à la vie sociale de notre communauté.

Et tu as choisi cher Cédric, de servir ton village ou ta ville, c'est selon, en t'engageant dans la vie politique locale. J'ai pu lire que tu avais hésité, avant de choisir le Parti socialiste... Si tu n'as pas hésité longtemps, il en reste quelques traces d'un courant social-démocrate, qui certain pourront le confirmer, a guidé ta vision politique.

Mais revenons à tes débuts. Si tu étais discret dès ton arrivée au Conseil communal, certain ici s'en souviennent, tu as vite pesé dans ton groupe politique puisque à la fin de la législature déjà, celui-ci ta désigné comme candidat à la Municipalité au côté de Franklin Thévenaz. Franklin qui deviendra par la suite un mentor et un exemple pour toi.

Tu es donc brillamment élu à la Municipalité lors des élections communales de 2011. Durant toutes les années à l'exécutif tu as eu un penchant pour les affaires sociales, la formation et la santé. Avec un engagement sans faille dans la défense de notre hôpital.

En 2019, suite à la démission de Philippe Duvoisin, vice-syndic et Franklin Thévenaz Syndic, une élection est organisée avec à la clef l'arrivée de deux jeunes nouveaux, Sylvain et moi-même.

Le consensus, mais surtout tes qualités et tes compétences incontestées font que tu deviens le Syndic de notre Commune le mardi 11 juin 2019.

Ton début de mandat de syndic est marqué par l'intégration des deux nouveaux municipaux au sein du collège. Début d'une belle collaboration, marquée de respect, et de complicité.

Mais hélas, ton début à la tête de l'exécutif est rapidement marqué par un événement tragique qui va te toucher profondément, le décès de ton camarade, ancien collègue et ami Franklin Thévenaz.

Cet événement te touche, car Franklin Thévenaz était un exemple pour toi. Cela démontre ta sensibilité, mais surtout ton attachement à tes relations, à tes amis, à tes camarades et à tes collègues.

Lors des élections communales de 2021, tu es brillamment réélu au sein de l'exécutif, mais également au poste de Syndic, signe de reconnaissance et de confiance de la population envers ton travail.

Ces élections communales de 2021 marquent l'arrivée de notre collègue Rachel à la Municipalité suite au départ d'Olivier Guignard.

En 2022, tu es brillamment élu au Grand Conseil Vaudois, marquant le retour du PS Sainte-Crix à Lausanne, suite au décès d'un autre camarade, hélas disparu trop tôt Hugues Gander.

Donc, durant tes 12 années à l'exécutif, tu auras collaboré avec pas moins de 9 municipaux et deux secrétaires municipaux.

5 ans de Conseil communal, 13 ans de Municipalité dont 5 ans comme Syndic, c'est donc 18 ans au service de la collectivité publique. 18ans ou tu as donné de ton temps pour les autres, et surtout le bien commun. Et 18 ans c'est également l'âge de ta fille Maëline. Elle aura donc à ce jour, suivi l'entier de ta carrière politique... Maëline, Nathanaël et Stéphanie ont dû donc te partager avec les innombrables engagement et séances dû à ton engagement politique. Qu'ils soient également remerciés de t'avoir prêté à la Commune...

Cher Cédric, ton dévouement et l'engagement au sein de nos autorités ont marqué de manière indélébile cette institution, et plus largement notre communauté.

Comme Syndic, tu as su allier professionnalisme, disponibilité, impartialité, respect et humanité, des qualités essentielles qui ont fait de toi un Syndic respecté et apprécié de tes collègues et de notre population.

Attaché aux institutions, tu as toujours eu un profond respect pour le Conseil communal et ses décisions. Les membres du Conseil communal, ont pu compter sur ta disponibilité et ton écoute vis-à-vis de leurs préoccupations et demandes.

Les collaboratrices et collaborateurs au sein de la Commune peuvent également témoigner de ta gratitude et du respect envers leur travail.

Cher Cédric, je peux le dire, nous avons eu la chance de travailler à tes côtés. Tu as mené nos séances de municipalité avec respect et à l'écoute de nos préoccupations dans nos charges respectives.

Un exécutif, c'est des séances de travail, mais c'est aussi le partage des bons et des moins bons moments de la vie d'un de ses membres. Et oui ! Et c'est ce qui lie aussi.

Cher Cédric, au nom de la Municipalité, des membres du Conseil et de tout le personnel communal, nous te disons merci et t'exprimons notre gratitude la plus sincère.

Nous te remercions sincèrement pour tout ce que tu as apporté à notre institution et à notre communauté.

Nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite de ton parcours, convaincus que tu continueras à inspirer et à œuvrer avec la même passion, où que la vie te mène.

Merci, Cédric.

Fin de citation

Madame la Conseillère Nathalie Jaccard

Citation

Après tout ça, cela va être difficile pour moi quand même...

Chers tous,

J'aimerais remercier la confiance qui m'a été faite par ma formation politique mais également par les autres formations qui ne sont pas venues m'opposer quelqu'un lors de ma candidature, je prends cela comme une marque de confiance, alors je vous remercie tous.

Pour l'instant, je ne vais pas en dire plus car il va falloir que je m'exerce un petit peu.

Merci beaucoup et bonne soirée.

Fin de citation

La séance est levée à 21h42.

Le président



Patrice Bez

La secrétaire

Mary-Claire André Mollet